

Communiqué commun FSU-UNEF

SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, UNEF

Mise en place de la réforme de la formation des enseignants et CPE : les difficultés rencontrées par les étudiants appellent des réponses rapides du gouvernement !

La formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et les conditions d'études des candidats aux concours avaient été particulièrement dégradées par la réforme engagée par le gouvernement précédent en 2009. Il était donc urgent de mettre en place une nouvelle réforme.

L'enjeu de cette année, année de transition, est particulièrement important. Les étudiants qui s'inscrivent dans les ESPE viennent de parcours très différents. En tenant compte des diverses situations vis-à-vis des concours ou du master, on ne dénombre pas moins de 14 « catégories » différentes, pour lesquelles les universités et les rectorats adoptent des règles et des dispositions très diverses ! Plusieurs milliers d'étudiants, issus de licence ou de master, qui se destinent aux concours des métiers de l'enseignement et de l'éducation, se trouvent ainsi confrontés à de grandes incertitudes et à des difficultés, qui peuvent compromettre leurs chances de réussite.

Pour garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la réforme de la formation des enseignants et CPE, les organisations syndicales signataires appellent les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à apporter au plus vite des réponses aux problématiques suivantes :

Conditions d'inscriptions des étudiants

Dans de nombreuses universités, les étudiants sont confrontés à des exigences d'inscription inadmissibles pour accéder à une formation leur permettant de préparer les concours. Quelques exemples particulièrement frappants : ici, on annonce aux étudiants déjà engagés dans un master enseignement, voire déjà diplômés, qu'ils doivent se réinscrire en 1ère année du nouveau master MEEF pour accéder aux concours ; ailleurs, ce sont des Diplômes d'Universités aux droits d'inscription prohibitifs (jusqu'à 1500 euros !) qui sont proposés, pour préparer les concours, aux étudiants titulaires d'un master ...

L'accès à une formation correspondant à leur situation (M1, M2, parcours adapté), qui prépare dans de bonnes conditions aux nouveaux concours, à un tarif ne dépassant celui de l'inscription en master, doit être un droit pour tous les étudiants.

Financements des étudiants

La création de postes, annoncée par le gouvernement, semble attirer de nouveaux étudiants – les inscriptions dans les ESPE sont plus importantes que l'an dernier. Mais les problèmes de recrutement ne sont pas pour autant réglés. Certaines filières restent déficitaires et les conditions d'études de la plupart des candidats restent très difficiles. Ainsi, 2200 postes n'ont pas été pourvus à la session 2013 et le risque d'une poursuite de cette situation en 2014 est bien réel. Le dispositif « Emploi d'avenir Professeur » (EAP) n'a pas le succès escompté (seulement 2800 recrutements sur les 4000 de la première vague) et peine à inverser la tendance car il oblige à concilier études, préparation d'un concours et

emploi à temps partiel dans un établissement scolaire. En outre, il ne s'adresse qu'aux étudiants boursiers sociaux, qui représentent moins de 30 % des étudiants.

Quant aux étudiants admissibles au concours exceptionnel 2014 et inscrits en M2, ils seront contractuels et réaliseront leur année en alternance. Ce statut, à vocation transitoire, est particulièrement lourd, car il combine la préparation de la 2ème partie du concours (admission), le master et un tiers de service d'enseignement ou d'éducation devant élèves.

Il est indispensable que des discussions s'engagent immédiatement entre universités et rectorats afin que les contractuels et les EAP bénéficient de conditions de travail qui ne mettent pas en péril leurs chances de succès (proximité des lieux d'emploi ou de stage avec le lieu d'étude et de vie, compatibilité des emplois du temps universitaires et scolaires...). Il faut aussi rétablir dès maintenant les aides spécifiques aux candidats se présentant aux concours de l'enseignement.

Conditions d'études dans les masters MEEF

De grandes disparités dans le contenu des masters MEEF existent encore selon les universités (jusqu'à 25 % de variation sur les volumes horaires). Elles proviennent notamment d'un cadrage national insuffisant des masters et de l'absence de fléchage de moyens garantissant à tous les établissements, dont les difficultés budgétaires s'accroissent, des conditions satisfaisantes de mise en place des masters MEEF. La situation est encore aggravée par l'afflux, évidemment positif, mais inattendu, des étudiants dans de nombreux masters, qui se trouvent ainsi placés dans des conditions de fonctionnement très difficiles.

Il est urgent que soient prises des mesures conservatoires, permettant de garantir les ressources humaines et financières de la formation des enseignants dans tous les ESPE. Le comité de suivi de la formation des enseignants, que le MESR s'était engagé à créer, doit être installé sans délai, afin de pouvoir effectuer un bilan de la rentrée des ESPE dans chaque académie et le présenter au CNESER et au CSE dans les deux mois.

Plus généralement, les organisations signataires demandent que l'année transitoire 2013-2014 soit mise à profit pour :

* définir et mettre en œuvre un véritable dispositif de prérecrutement, accompagné d'un plan pluriannuel chiffré, pour garantir un vivier d'étudiants aux concours et permettre aux étudiants-candidats de se consacrer essentiellement à leurs études ;

* établir un chiffrage prévisionnel des besoins de recrutement par académie (Professeurs des Écoles) et par discipline (Professeurs des Lycées, Collèges et Lycées Professionnels), afin de répondre à la croissance démographique des élèves, compenser les départs en retraite et atteindre les objectifs de la Loi de refondation (150 000 recrutements sur 5 ans) ;

* mettre en œuvre une régulation nationale effective des masters MEEF et des préparations publiques aux concours, qui assure une meilleure lisibilité des parcours vers les métiers de l'enseignement et une équité de traitement des étudiants sur tout le territoire national ;

* procéder sans délai à une revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation, condition incontournable de l'augmentation d'attractivité de ces métiers.

Paris, le 16 septembre 2013